

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2018

RÉCÉPISSÉ CONTRÔLE IDENTITÉ - (N° 520)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par

M. Ciotti, M. Straumann, M. de la Verpillière, Mme Valérie Boyer, M. Peltier, M. Furst,
M. Ramadier, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier, M. Cordier et M. Reitzer

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de supprimer l'article 1^{er}. En effet, la mise en place d'un récépissé pour les contrôles d'identité constitue d'une part une marque de défiance intolérable à l'égard des forces de l'ordre et entraînera d'autre part des difficultés pratiques importantes.